

Mars 2017

PRISE DE POSITION: PLUS DE LIBRE MARCHÉ AU LIEU D'UN MONOPOLE ÉTATIQUE

Contexte

D'habitude, les entreprises de planification privées sont chargées par les donneurs d'ouvrage publics de fournir des prestations de nature intellectuelle en leur propre nom. Or il arrive de plus en plus souvent que les pouvoirs publics fournissent eux-mêmes de telles prestations.

Dans les deux cas, les contribuables supportent les coûts des prestations des planificateurs. Mais alors que les entreprises de planification privées offrent des prestations spécifiques et sont soumises au marché, les administrations publiques assument également des tâches plus larges dans l'intérêt de la collectivité sans que celles-ci soient en concurrence avec d'autres acteurs du marché.

La participation d'administrations publiques au marché privé doit en principe être refusée. Les administrations disposent en effet d'une sphère d'activités et de structures internes autres que celles des entreprises privées. D'où le risque de voir les contribuables supporter un fardeau financier plus lourd que si une même prestation était fournie par un soumissionnaire privé. Cette question d'ordre politique doit être clarifiée – notamment au regard de la présence accrue, sur le marché libre, d'entreprises étatiques pourvues de mandats monopolistiques.

Position de l'USIC

En sa qualité de voix nationale des entreprises d'ingénieurs-conseils, l'USIC joue un rôle de médiation

entre les entreprises de planification et les pouvoirs publics. Elle connaît par conséquent les souhaits et besoins des deux parties. En principe, ces souhaits coïncident, à savoir fournir la meilleure qualité au meilleur prix afin de maintenir aussi faibles que possible les coûts pour les contribuables.

L'USIC reconnaît certes aux pouvoirs publics la capacité à fournir des prestations de planification de manière aussi compétente que le font les entreprises privées. En revanche, elle a de sérieux doutes quant à la capacité des administrations publiques à offrir des prestations de planification aux prix usuels du marché.

Alors que les entreprises privées sont immédiatement sanctionnées par le marché si elles surfacturent leurs prestations, les pouvoirs publics peuvent, de leur côté, répercuter ces surcoûts à l'interne ou les financer horizontalement et les faire valider par les décideurs politiques.

Dans l'intérêt d'une utilisation efficace des ressources financières au profit des contribuables, l'USIC demande aux milieux politiques de veiller à ce que les administrations publiques se concentrent sur leurs missions premières et alignent leurs effectifs en personnel sur ces priorités. Il convient par ailleurs qu'elles procèdent à une comparaison des coûts avec l'économie privée et transfèrent davantage de tâches de planification à des entreprises du secteur privé.

Demandes de l'USIC

Les pouvoirs publics doivent:

- encourager la transparence des coûts à l'interne afin d'établir les coûts totaux effectifs par heure de travail effectuée;
- se concentrer sur leurs missions premières et aligner leurs effectifs en personnel sur ces priorités;
- comparer les coûts d'honoraires avec les tarifs usuels pratiqués dans l'économie privée;
- transférer en toute cohérence auprès d'entreprises du secteur privé des prestations que ces dernières sont en mesure de fournir à moindre prix.

Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général / Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC)
Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne / T 031 970 08 88 / mario.marti@usic.ch / laurens.abu-talib@usic.ch
usic.ch bilding.ch uningenieurcest.ch facebook.com/usic.ch Twitter: @usic_ch